

Méthodologie Note de Synthèse IEJ NANCY

Par **Adhoc**, le **16/06/2011** à **16:57**

Bonjour à tous,

Je prépare l'examen d'entrée au CRFPA pour le mois de septembre 2011. Ces derniers mois j'effectue un stage dans la région parisienne, je n'ai donc pas assisté aux cours de méthodologie (ni aux autres d'ailleurs) dispensés à l'IEJ.

J'ai plusieurs questions concernant les exigences méthodologiques de la note de synthèse à Nancy.

- 1- Puis-je citer des documents dans l'introduction ?
- 2- Les documents peuvent-ils être cités plusieurs fois ?
- 3- Dois-je citer la référence complète des documents, ou le numéro seul suffit ? (exemple: doc 2)
- 4- Dois-je subdiviser mes sous-parties A et B avec des 1 et 2, et dois-je rédiger des phrases de transition entre les sous-parties ?
- 5- Enfin, l'introduction doit-elle comporter une problématique sous forme interrogative, et une conclusion est-elle obligatoire?

J'espère que vous pourrez répondre à mes questions, en faisant appel aux connaissances de ceux qui prépare l'examen cette année, ou bien à la mémoire de ceux qui ont passé cette épreuve les années précédentes.

Merci :))

Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **16/06/2011** à **22:27**

Bonsoir,

Je n'ai pas fait l'IEJ, mais j'ai fait un certain nombre de notes dans d'autres conditions. Alors de manière générale, tu dois partir du principe que le lecteur de la note n'a pas accès aux documents. Dans un contexte professionnel, il faut t'imaginer que c'est toi le spécialiste, et que tu as réunis les documents nécessaires à la rédaction de la note que tu adresses à un supérieur (par ex). Sur la base de ces documents, tu vas faire une note claire, suffisamment claire pour ne pas avoir à fournir ton dossier au lecteur. Donc :

1,2,3 : NE PAS FAIRE REFERENCE AUX DOCUMENTS que le lecteur n'est pas censé avoir sous les yeux.

4 : Comme tout document clair, la note doit être présentée sous la forme d'un plan structuré,

avec des transitions adaptées.

5 : La problématique dépendra du type de note. Si tu présentes un dispositif réglementaire par exemple, pas besoin de faire une problématique trop "intellectuelle". Il faut viser à l'efficacité, et non pas dissenter.

La conclusion n'est pas nécessaire, sauf si l'on te demande de trancher, d'évaluer, ce qui est très rarement le cas dans une note de synthèse.

Si tu n'as pas le temps de suivre des cours de méthodologie, travaille l'ouvrage de la documentation française qui est très bien fait ([http://www.ladocumentationfrancaise.fr/ ...ndex.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/...ndex.shtml))

J'espère t'avoir aidé.

Par **Adhoc**, le **16/06/2011** à **23:51**

Bonsoir x-ray,

Tout d'abord merci pour ta réponse, très pertinente.

J'ai déjà une certaine connaissance de l'exercice de la note de synthèse en générale. En fait mes questions concernent les exigences de l'examineur de l'IEJ de Nancy. Dans le cadre de l'examen d'entrée au CRFPA, les IEJ présentent souvent des spécificités propres, et les attentes du correcteur ne sont pas forcément les mêmes d'une fac à une autre.

Merci encore

Par **Camille**, le **17/06/2011** à **10:19**

Bonjour,

[quote="Adhoc":nhia340m]

J'ai déjà une certaine connaissance de l'exercice de la note de synthèse en générale.

[/quote:nhia340m]

Ce n'est pas réellement l'impression que vous donniez dans votre premier message. D'où la réponse de x-ray.

[quote="Adhoc":nhia340m]

1- Puis-je citer des documents dans l'introduction ?

2- Les documents peuvent-ils être cités plusieurs fois ?

3- Dois-je citer la référence complète des documents, ou le numéro seul suffit ? (exemple: doc 2)

4- Dois-je subdiviser mes sous-parties A et B avec des 1 et 2, et dois-je rédiger des phrases de transition entre les sous-parties ?

5- Enfin, l'introduction doit-elle comporter une problématique sous forme interrogative, et une conclusion est-elle obligatoire ?

[/quote:nhia340m]

Les examinateurs d'IEJ sont-ils aussi "rigoristes" ?

Moi, perso, je dirais : supposons que vous lisiez pour la première fois ce que vous avez rédigé, mais sans connaître le sujet. Ce document une fois lu vous permet-il de savoir,

"preuves" à l'appui, clairement et sans difficulté de lecture, l'essentiel, tout l'essentiel, rien que

l'essentiel ?

Par **Adhoc**, le 17/06/2011 à 11:55

Bonjour Camille,

Comme vous l'avez sans doute constaté, mes questions portent sur des détails qui peuvent avoir leur importance, comme par exemple la possibilité de citer un même document plusieurs fois.

Je ne sais pas si les correcteurs sont aussi " rigoristes ", mais j'espère pouvoir répondre au mieux à leurs exigences le jours de l'examen. C'est pour cette raison que je cherche des

informations particulières à l'IEJ de Nancy. Image not found or type unknown

Quoiqu'il en soit je suis d'accord avec vous sur la restitution de " l'essentiel ", et je rejoins x-ray sur la présentation structurée, les transitions adaptées...

Merci

Par **Camille**, le 17/06/2011 à 13:26

Bjr,

La restitution... [u:3i4sqyvv] Claire et sans difficulté [u:3i4sqyvv]... de "l'essentiel"...

:D

Image not found or type unknown

Par **Adhoc**, le 17/06/2011 à 20:04

;)

Ah oui, j'avais oublié : claire et sans difficulté! Image not found or type unknown

En espérant que des étudiants ou anciens étudiants de l'IEJ de Nancy, se manifestent pour m'éclairer !

Par **Foxy**, le 27/07/2011 à 20:08

[quote="Adhoc":1t1b3oqu]

- 1- Puis-je citer des documents dans l'introduction ?
- 2- Les documents peuvent-ils être cités plusieurs fois ?

3- Dois-je citer la référence complète des documents, ou le numéro seul suffit ? (exemple: doc 2)

4- Dois-je subdiviser mes sous-parties A et B avec des 1 et 2, et dois-je rédiger des phrases de transition entre les sous-parties ?

5- Enfin, l'introduction doit-elle comporter une problématique sous forme interrogative, et une conclusion est-elle obligatoire?

[/quote:1t1b3oqu]

Bonjour,

Je me pose les mêmes questions que toi à propos des spécificités de Nancy relatives à la Note de synthèse... Difficile de trouver réponse..

Je pense que les docs peuvent être cités dans l'intro et plusieurs fois en totalité... Pour la forme interrogative de la "problématique" aucune idée, la règle générale veut que ce ne soit pas le cas et je me suis dit que si je ne trouve pas les réponses à mes questions je suivrais la règle générale ...

Par **Adhoc**, le **09/08/2011** à **21:10**

[quote="Foxy":f3n37tye]

Bonjour,

Je me pose les mêmes questions que toi à propos des spécificités de Nancy relatives à la Note de synthèse... Difficile de trouver réponse..

Je pense que les docs peuvent être cités dans l'intro et plusieurs fois en totalité... Pour la forme interrogative de la "problématique" aucune idée, la règle générale veut que ce ne soit pas le cas et je me suis dit que si je ne trouve pas les réponses à mes questions je suivrais la règle générale ...[/quote:f3n37tye]

Salut Foxy,

En effet difficile de trouver les réponses... à croire que personne n'a passé cet examen à

Nancy ces dernières années! 

Mais tu as bien raison, faute de réponse à mes questions, je vais également suivre les règles générales...